

**Liberté**

**LIBERTÉ**  
ART & POLITIQUE

## L'inventaire Reflet et création

Volume 23, Number 2 (134), March–April 1981

L'institution littéraire québécoise

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/60248ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (print)

1923-0915 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

(1981). L'inventaire : reflet et création. *Liberté*, 23(2), 32–37.

Tous droits réservés © Collectif Liberté, 1981

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

## *L'inventaire : reflet et création*

FRANÇOIS RICARD

Une littérature est toujours un ensemble de type gestaltien. Certes, elle n'existerait pas sans les œuvres particulières qui la composent, mais on ne peut la considérer simplement comme l'addition de ces œuvres particulières. C'est plutôt un *système* qui, quoique matériellement constitué des romans, poèmes, essais et autres ouvrages publiés, ne saurait en aucune manière se ramener entièrement au total de ces composantes. Celles-ci, en se rassemblant, produisent un *corpus*, c'est-à-dire un ensemble doté d'une cohérence et d'un fonctionnement propres ainsi que d'une signification qui se trouve alors à s'ajouter aux significations individuelles des œuvres qui en font partie, sinon à supplanter ou à modifier parfois considérablement ces significations individuelles. C'est là, pourrait-on dire, un exemple frappant de « transcendance concrète », où le tout est beaucoup plus que la somme des parties : une instance nouvelle, jouissant par rapport à celles-ci d'une autonomie et même d'une primauté, d'une antériorité de principe qui fait que c'est le tout, en définitive, qui confère aux parties leur existence et leur sens.

Si paradoxal qu'il puisse paraître, ce phénomène ne laisse pas d'être on ne peut plus normal, et analogue, en fait, à celui

qui fait de la *société*, née du rassemblement des individus, une totalité indépendante de ces mêmes individus, supérieure à eux et qui les détermine à chaque instant. Or, tout comme la société se manifeste aux individus par divers signes visibles, par un appareil concret dont une des fonctions principales est précisément d'attester son autonomie, ainsi la Littérature, en tant que corpus, produit elle aussi des preuves de son existence et de sa primauté par rapport aux œuvres singulières et aux individus écrivains qu'elle englobe.

Au nombre de ces signes, parmi les plus révélateurs puisqu'ils constituent pour ainsi dire la matérialisation même de la Littérature comme système totalisant, et parmi les plus efficaces puisqu'ils occupent le même « terrain » que les œuvres particulières (la Librairie), figurent tous les ouvrages dits de référence : dictionnaires d'auteurs ou d'œuvres, répertoires, anthologies, manuels scolaires et inventaires de toutes sortes, dont le propos est justement de manifester concrètement non seulement la dimension englobante de la Littérature, mais aussi son pouvoir de sanction, de consécration et de signification, c'est-à-dire sa supériorité par rapport aux œuvres singulières et aux individus. Ces ouvrages sont à la Littérature ce que le registre des passeports ou les fichiers de police sont à la société : ils confèrent existence et statut.

En ce sens, on pourrait dire que le degré d'existence d'une Littérature se traduirait, entre autres indices, par les ouvrages de ce type auxquels elle donnerait lieu. Plus il y en aurait et plus la Littérature en question serait assurée de sa cohérence et de son originalité. Ainsi, on dirait de la littérature québécoise qu'elle a acquis une forte conscience de sa propre globalité, à en juger du moins par cet indice, en l'occurrence par la multiplication récente des ouvrages de synthèse et des inventaires qui la prennent pour matière. Signalons seulement, pour mémoire : le *Dictionnaire pratique des auteurs québécois* (Fides, 1976), le *Petit dictionnaire des écrivains* de l'U.N.E.Q. (1979), que doit remplacer prochainement le *Grand dictionnaire des écrivains québécois*, le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* (Fides, 2 vol., 1978-1980), l'*Anthologie de la littérature québécoise* de G. Marcotte (La Presse, 1978-1980, 4 vol.), le *Québec par ses textes littéraires* de J.-M. Paquette et M. Lebel (France-Québec/Nathan, 1979), le *Québec en textes* de G. Bois-menu, L. Mailhot et J. Rouillard (Boréal Express, 1980) et

même les livraisons annuelles de *Livres et auteurs québécois*.

Si ce genre d'ouvrages n'est pas nouveau au Québec, en revanche leur abondance subite a de quoi retenir l'attention. Cette abondance signifie-t-elle que la Littérature québécoise, en tant que système, est définitivement constituée ?

Certes, on pourrait l'affirmer, si l'on en croit le rapport étroit qui existe, comme on l'a dit, entre les ouvrages de ce genre et l'existence d'une Littérature. Mais ce rapport n'est pas si simple qu'on pourrait le penser à première vue. Les dictionnaires, les anthologies et les répertoires de toutes sortes ne font pas que refléter l'état ou le statut de la Littérature globale. Ils ne font pas que résumer l'idée que cette Littérature (et ses principaux agents) se fait d'elle-même. Le rapport, en fait, est beaucoup plus ambigu, dans la mesure où ces ouvrages sont à la fois *produits* et *producteurs*. D'une part en effet, ils découlent de la Littérature elle-même, la représentent de manière visible. Mais d'autre part, et dans le même temps, ils agissent aussi sur elle, la modifient, en infléchissent le cours, lui attribuent une certaine signification et même, à la limite, ils la *créent*.

Or je dirais, à titre d'hypothèse, que tout inventaire, même s'il exerce simultanément ces deux fonctions — reflet et création — quelle que soit la Littérature à laquelle il se rapporte, a cependant tendance, selon la situation, à exercer l'une de manière plus marquée que l'autre. Autrement dit, il y aurait des inventaires plutôt « produits » que « producteurs », et des inventaires plutôt « producteurs » que « produits », tout dépendant de la Littérature visée, de son degré d'autonomie et de la force de son infrastructure comme de celle de son appareil institutionnel. Ainsi, il y a plus de chances qu'un dictionnaire des écrivains allemands ou une anthologie de la littérature anglaise soient du type « produit », étant donné la plus grande *résistance* de la Littérature allemande ou de la Littérature anglaise (et de leurs institutions respectives) à une modification subite de leur propre image ; ce dictionnaire et cette anthologie, une fois respecté un minimum de sérieux ou d'objectivité de la part de leurs auteurs, tendront donc plutôt à refléter cette image qu'à en proposer une toute nouvelle. Par contre, un dictionnaire ou une anthologie de littérature, mettons, mauricienne viseront autant, sinon plus, à créer ou à accréditer une image de cette littérature qu'à la décrire comme un corpus donné d'avance.

On doit reconnaître, d'ailleurs, que les inventaires de type « producteur » tiennent la plus grande part de leur efficacité du fait qu'ils prennent modèle sur les inventaires-reflets et utilisent à leur profit les vertus reconnues à ceux-ci. Une anthologie de littérature anglaise, par exemple, existe parce que la Littérature anglaise existe en tant que système autonome. Or il suffit d'inverser les termes et de changer l'effet en cause pour dire, par exemple, que la Littérature mauricienne existe puisqu'il existe une anthologie de littérature mauricienne. En d'autres mots, certaines littératures sont résumées par leurs anthologies et dictionnaires, tandis que d'autres littératures résultent, à toutes fins pratiques, de leurs anthologies et dictionnaires. Ce second procédé est parfaitement normal. Il a été employé, à leur naissance, dans presque toutes les littératures apparues depuis le dix-neuvième siècle, y compris ici même, au Québec, par un James Huston, dans son *Répertoire national* de 1848, ou par un Edmond Lareau, dans son *Histoire de la littérature canadienne* publiée en 1874. Il n'est donc nullement question de condamner, mais tout simplement de noter la différence, de façon à ne pas prendre les choux pour des haricots.

Or à quel type appartiennent tous ces inventaires de la littérature québécoise parus ces dernières années ? Faut-il voir dans leur multiplication, pour parler en termes simples, le reflet d'un état de fait ou bien une volonté de produire cet état de fait ? La réponse est difficile, car saisir la réalité des choses et la démêler de l'idéologie est en ces matières chose extrêmement délicate. Pourtant, il faut essayer de répondre, car c'est le statut exact de la Littérature québécoise qui est ici en cause.

À titre de propositions hautement hypothétiques, je formulerai donc les « lois » suivantes. Émanant d'une Littérature fortement institutionnalisée et au statut parfaitement établi, l'inventaire-reflet (« produit ») aura tendance à prendre surtout la forme du manuel scolaire et se fera rarement dictionnaire d'écrivains ou anthologie générale (j'exclus les anthologies du type subjectif), sauf à l'usage des étrangers, la totalité de cette Littérature n'ayant pas à se matérialiser au regard de ses propres « ressortissants » adultes, car cette matérialisation est assurée par d'autres moyens (librairies, médias, édition, etc.). Par contre, l'inventaire-création (« producteur »), lui, sera beaucoup moins

manuel scolaire (son insertion dans l'institution pédagogique étant limitée) que dictionnaire ou anthologie, et s'adressera en priorité à ses « ressortissants », la Littérature à laquelle il se rapporte ayant encore un statut problématique et le rôle de l'inventaire étant par conséquent d'affermir et de promouvoir ce statut. En deux mots, l'inventaire-reflet relève surtout de la pédagogie, tandis que l'inventaire-crédation est plutôt de l'ordre de la propagande.

Autre différence : l'inventaire-reflet tendra à être sélectif, à se donner comme un échantillon représentatif du corpus, alors que l'inventaire-crédation, quant à lui, puisqu'il vise en définitive à produire le dit corpus, à en constituer l'existence, aura des ambitions plus marquées à la totalisation. Par exemple, un dictionnaire-reflet s'en tiendra à un niveau plus élevé de généralité qu'un dictionnaire-crédation, lequel, à la limite, ressemblera au recensement complet de la république des lettres, et même pourrait *remplacer* la dite république, tandis que l'autre ne sera toujours que la nomenclature d'une certaine oligarchie. De même, il y aura plus de « découvertes » d'auteurs ou de textes dans une anthologie-crédation que dans une anthologie-reflet. Cela peut se mesurer, mettons, par le rapport entre une anthologie donnée et le reste de la librairie où se trouve cette anthologie. Plus il y aura, dans le reste de la librairie, de livres écrits par les auteurs figurant dans l'anthologie, plus celle-ci sera une anthologie-reflet. Si par contre la plus grande partie, ou une très importante fraction des textes de l'anthologie (ou des entrées du dictionnaire) correspondent à des livres absents de la librairie, alors on pourra se dire que cet ouvrage est sûrement du type « producteur » et qu'il ne vise pas tant, en fin de compte, à résumer d'autres livres qu'à les faire entrer à sa suite dans la dite librairie.

Un autre test possible serait de se demander, devant un dictionnaire d'écrivains, par exemple, s'il sert à synthétiser des connaissances, à en offrir une présentation concentrée et pratique, c'est-à-dire à *ordonner* une mémoire (dictionnaire-reflet), ou s'il sert au contraire à créer des connaissances, à sauver de l'oubli, à « ressusciter » des disparus et à faire découvrir des vivants aux noms plus ou moins obscurs, c'est-à-dire à *constituer* une mémoire (dictionnaire-crédation).

Enfin, on peut poser qu'en vertu de sa fonction même, l'inventaire-crédation tendra forcément à se multiplier lorsque la Littérature qu'il vise se trouve en période d'incertitude ou de crise, c'est-à-dire quand elle a un fort besoin d'affirmer son existence, de contrer les menaces de l'intérieur ou de l'extérieur, et que sa propre autonomie ou sa propre cohérence, sinon son existence même, lui semblent en danger.

Comment caractériser, à partir de là, des ouvrages comme le *Grand dictionnaire des écrivains québécois* ou le *Québec en textes* ? Quitte à le décevoir, je laisse à mon lecteur le soin d'en décider, me bornant pour finir à lui rappeler simplement ceci : ce n'est pas parce qu'y foisonnent les inventaires qu'une Littérature doit nécessairement être assurée d'elle-même. Et ce n'est pas non plus parce que son nom figure dans un dictionnaire d'auteurs qu'un individu doit se considérer une fois pour toutes comme un écrivain. Tout cela peut fort bien tenir du vœu plutôt que de la réalité. Et tous les vœux, surtout pieux, ne sont pas forcément exaucés.